

Sports-Arts-Etudes – Enseignement obligatoire
Demande de scolarisation hors canton

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Ecole fréquentée au moment de la demande :

Noms et prénoms des représentants légaux :

Rue et n° :

NPA et lieu :

N° de téléphone :

Adresse courriel des représentants légaux :

Formation projetée

Canton – établissement scolaire :

Domaine sportif ou artistique :

Année scolaire concernée :

L'autorisation n'est valable que pour une année scolaire. La demande doit être répétée si nécessaire. Nouvelle demande Demande suite à une autorisation de l'année scolaire précédente

Date :Signature des représentants légaux :

Attestation de l'école fréquentée par l'élève au moment de la demande

L'élève fréquente actuellement notre établissement

Nom de l'établissement scolaire :

Date :Sceau et signature de l'école :

Acceptation de la prise en charge de l'écologie par la commune ou le cercle scolaire de domicile de l'élève concerné-e

Date :Sceau et signature :

L'élève se charge de son inscription dans l'école de destination. Son inscription n'est prise en compte par le service de l'enseignement obligatoire qu'à la remise de ce formulaire dûment complété et signé. Les admissions dans l'école de destination se font dans les limites des places disponibles et sous réserve de conformité aux exigences du cursus scolaire. **Les écoles de destination peuvent percevoir des taxes et frais scolaires à charge des représentants légaux de l'élève.** Le présent formulaire doit être envoyé dûment complété et signé **avant le 30 avril au Service de l'enseignement obligatoire, Écluse 67, 2001 Neuchâtel.**

Une participation éventuelle des représentants légaux aux frais de l'écologie peut être réclamée par la commune de domicile de l'élève au sens de l'arrêté concernant le remboursement des contributions communales en matière d'enseignement, du 13 octobre 1986.